



Secrétariat

ST/IC/1996/12
6 février 1996

CIRCULAIRE

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : APPLICATION DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RELATIVES AU
BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

1. Mon projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997¹ traduisait un effort résolu de réaliser un maximum de gains de productivité dans l'ensemble du Secrétariat. À la cinquantième session de l'Assemblée générale, les États Membres se sont félicités du fait que le projet de budget-programme avait été soumis à temps, ainsi que de sa nouvelle présentation, et ont constaté avec satisfaction que mes principaux collaborateurs et moi-même avons manifesté notre volonté d'"en faire plus avec moins". Ils se sont également félicités des gains de productivité prévus dans le projet de budget-programme et de mon intention d'en réaliser d'autres au cours de l'exercice biennal 1996-1997.

2. Le budget que l'Assemblée générale a finalement approuvé par sa résolution 50/215 A du 23 décembre 1995 m'oblige à opérer d'importantes réductions supplémentaires. L'Assemblée générale a ouvert pour 1996-1997 un crédit de 2 milliards 608 millions de dollars, qui suppose une réduction de dépenses de 50 millions de dollars grâce au relèvement, à 6,4 %, du taux de vacance prévu dans le budget pour toutes les catégories de personnel et une réduction additionnelle de 104 millions de dollars qui devra être réalisée grâce à des économies supplémentaires.

3. Pour opérer les réductions budgétaires décidées dans la résolution 50/215 A, il faudra procéder de façon équilibrée à une compression des dépenses de personnel et des autres dépenses. À cet égard, il est prévu de réaliser, dans la mesure du possible, des économies au titre des dépenses autres que celles de personnel, telles que frais de voyage, consultants, matériel et mobilier, entretien et aménagement des bâtiments, et frais généraux de fonctionnement. On compte néanmoins que les réductions dans ce domaine ne permettront que de réaliser des économies d'un montant relativement modeste puisque, dans leur ensemble, ces objets de dépense ne représentent qu'une fraction du budget ordinaire. Il est donc évident que des réductions budgétaires aussi importantes ne pourront être opérées sans diminuer sensiblement les dépenses de personnel.

4. J'ai déjà demandé aux directeurs de programmes de revoir leurs programmes pour déterminer les moyens de réaliser des économies supplémentaires dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Les directeurs de programmes doivent achever ce travail d'ici le 14 février. Au cours des semaines à venir, j'en évaluerai les résultats et présenterai à l'Assemblée générale un rapport sur l'application de la résolution 50/215 A d'ici le 31 mars. L'obligation m'incombe de réduire les dépenses pour les ramener au niveau approuvé par l'Assemblée générale. Je suis résolu à le faire tout en m'employant à limiter autant que possible l'effet de ces réductions sur les programmes et à continuer de réaliser d'autres gains de productivité dans l'Organisation. Je suis également résolu à limiter autant que possible les incidences de ces réductions sur le personnel. Comme je l'ai indiqué aux États Membres, il n'est pas question de porter atteinte à la fonction publique internationale.

5. Je compte tenir le personnel pleinement informé du déroulement du processus. Des consultations appropriées entre l'Administration et le personnel se tiendront conformément aux dispositions du chapitre VIII du Statut du Règlement du personnel. J'encourage les fonctionnaires à mettre à profit leur expérience et leur connaissance de l'Organisation pour me faire des suggestions concernant les moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour réaliser ces gains de productivité et ces réductions de dépenses.

6. Les supérieurs hiérarchiques et les directeurs de programmes recevront des directives quant aux méthodes à suivre pour procéder à des réformes structurelles, accroître l'efficacité grâce à une meilleure gestion et réduire les effectifs. Il importera de faire en sorte que le processus soit mené en tenant pleinement compte des répercussions qu'il pourrait avoir sur les fonctionnaires. Une assistance individuelle sera fournie à ces derniers pour leur permettre de faire face à la nouvelle situation. Des services de conseil et d'orientation seront mis à la disposition des fonctionnaires qui le demandent pour faciliter leur reconversion à l'extérieur. Je compte demander aux États Membres d'apporter leur concours en fournissant aux fonctionnaires et aux membres de leur famille toute l'aide nécessaire, le cas échéant, pour l'obtention d'un visa, la recherche d'un emploi et les questions connexes.

7. Je compte sur tous les fonctionnaires, y compris ceux qui assument des fonctions de représentation, pour qu'ils apportent tout leur concours aux directeurs de programmes afin que les économies décidées par l'Assemblée générale puissent être réalisées.

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1), vol. I et II.
